***Ligue Motocycliste d’Ile de France***

***Ligue Motocycliste du Centre – Val de Loire***



**REGLEMENT CHAMPIONNAT TRIAL CLASSIC 2019**

ARTICLE 1 :

Les Ligues Motocyclistes d’ile de France et du Centre – Val de Loire organisent en circuit fermé 4 épreuves comptant pour le Championnat de Trial Motos Anciennes .

ARTICLE 2 : CALENDRIER 2019 :

**Dimanche 24 mars :** **MOISSON** (78) (moto club PASSION TT78)

Engagements: O QUENOLLE 37 rue du Président Wilson 78230 Le Pecq

Tél : 06 80 15 81 53 mail : quenolle.trial@orange.fr

**Dimanche 16 juin :** **HERMERAY** (78) (moto club Raider’s 78)

Engagements: F PORTAL 11 passage Voltaire 78420 Carrières sur Seine

Tél : 06 21 19 09 51 mail : freeskyer@yahoo.fr

**Dimanche 21 octobre :** **MARCOUSSIS** (91) (moto club TC MARCOUSSIS)

TC Marcoussis : 3 Clos du Houssay 91460 Marcoussis

Tél : 06 77 25 60 97 mail : trialclub.marcoussis@laposte.net

**Dimanche 25 novembre :** **ST LUCIEN** (28) (moto club TC BEAUCE)

TC Beauce : JY SOLA 1 impasse des Gâtines 28130 Soulaire

Tél : 06 73 12 41 01 mail : jyves.sola@wanadoo.fr

 ARTICLE 3 : CONCURRENTS

 4 niveaux : Inter ; National ; Critérium ; Randonneur

Toutes les catégories sont ouvertes aux pilotes titulaires d’une licence FFM Motos Anciennes tout terrain (MAT, MAT2) ou bien d’une licence nationale (NJ, NCO, NTR) ou d’une licence internationale.

Les licences à la journée sont acceptées, mais les points marqués ne seront pas comptabilisés pour le classement final du Championnat.

**Une formule « Family loisir » pourra être proposée en parallèle pour les motos postérieures à 1986 (dites « modernes ») . Les pilotes de cette formule devront être détenteurs d’une licence FFM de pratiquant mentionnées ci-dessus (hormis MAT et MAT2) . Niveaux au choix des participants sur toutes les zones.**

**Pas de classement pour cette formule « loisir ».**

ARTICLE 4 : MOTOS ANCIENNES

2 catégories de motos admises : - les bi-amortisseurs

 - les mono-amortisseur refroidis à air dont l’homologation de la moto est

 antérieure à 1986

ARTICLE  5: ENGAGEMENTS

Le montant des droits d’engagement est fixé à **35 € , déjeuner inclus.**

Le montant des droits d’engagement est fixé à **105 €**  pour une inscription avec licence 1 manifestation (journée). Certificat médical sera réclamé qui devra préciser l’autorisation en compétition.

Ils seront majorés de **10 €** en cas d’inscription le matin de l’épreuve.

En cas d’inscription le matin de l’épreuve, **déjeuner non inclus.**

Seuls les assistants engagés (titulaires d’une licence FFM de pratiquant ou d’ assistant ) disposant d’un dossard fourni par l’organisateur pourront pénétrer dans les zones pour assurer le pilote après accord du commissaire.

Les engagements sont à envoyer directement, au moins 7 jours avant la date de l épreuve, au club organisateur aux adresses mentionnées à l’article 2.

Les engagements reçus sans le paiement ne seront pas pris en compte.

Absence non justifiée : non remboursable sauf certificat médical.

ARTICLE 6 : MODALITES D’ORGANISATION

Les épreuves se dérouleront sur un parcours en circuit fermé comprenant 10 zones par tour et le temps d’ouverture des zones est fixé à 5 h 30**.**

Le 1er départ aura lieu à 9 H 30 – neutralisation des zones d’1 H 30 pour la pause déjeuner

fin des épreuves à 16 H 30.

**NIVEAUX DES ZONES :** (des tracés pourront être communs à certaines catégories)

Inter : niveau S3 National : niveau S4 + Critérium: niveau S4 Randonneurs : niveau Randonneur

**CATEGORIES ET COULEUR DES FLECHES :**

Inter : rouge National : bleu Critérium: vert Randonneurs : jaune

**PARCOURS :**

Les pilotes de la catégorie Inter devront effectuer 3 tours de parcours

Les pilotes de la catégorie National : 3 tours de parcours

Les pilotes de la catégorie Critérium : 3 tours de parcours possibles : 1er tour comptabilisé et meilleur du 2ème ou 3ème tour (facultatif)

Les pilotes Randonneurs : 1er tour comptabilisé et meilleur du 2ème ou 3ème tour (facultatif)

Pour les pilotes du Trial Loisir : parcours (nombre de tours) et niveau des zones libres

RAPPEL : Franchissement des zones en « non stop » et déplacement avant et arrière de la moto interdit

ARTICLE 7 : CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT et FORMULE LOISIR

En cas d’ex-aequo au classement final, les pilotes seront départagés en tenant compte dans l’ordre suivant :

- 1) du nombre de places de 1er

- 2) du nombre de places de 2ème et ainsi de suite

- 3) le classement lors de la Finale

Dans chaque catégorie, les pilotes qui participent au Championnat Classic **(toutes ligues confondues)** marqueront des points de la façon suivante:

1er: 20 points 6 ème : 10 points 11 ème : 5 points

2 ème : 17 points 7 ème :  9 points 12 ème : 4 points

3 ème : 15 points 8 ème :  8 points 13 ème : 3 points

4 ème : 13 points 9 ème : 7 points 14 ème : 2 points

5 ème : 11 points 10 ème : 6 points 15 ème : 1 point

Tout changement de catégorie en cours de saison annule le cumul des points acquis précédemment.

ARTICLE 8 : CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

**Contrôle Administratif :**

Pièces administratives à présenter: licence FFM en cours de validité.

**Contrôle Technique :**

Les concurrents devront se soumettre à un contrôle technique qui aura lieu le matin même de l’épreuve avant leur départ

**Sur l’équipement du pilote :** casque homologué, bottes, gants, maillot manches longues, pantalon long .protection individuelle dorso-ventrale obligatoires.

**Sur la moto :** contrôle du bruit**,** coupe circuit automatique au poignet gauche, , protection pleine de la couronne arrière, protection de l’engrènement inférieur de la couronne arrière, protection du pignon de sortie de boîte, leviers boulés, axe de sélecteur bouché, repose-pieds repliables, protection de guidon obligatoires.

L’assistant pilote inscritdevra se présenter également aux contrôles.

ARTICLE 9 :ENVIRONNEMENT

Les pilotes positionnés dans la file d’attente d’entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

Dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant. Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l’épreuve.

ARTICLE 10 : EXCLUSION

Les concurrents ne respectant pas le parcours (interzone) seront exclus. De même en cas de dégradation du site.

ARTICLE 11**:** REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à partir de 17 H. Les 3 premiers de chaque catégorie du Championnat Classic seront récompensés

sur chaque épreuve. En fin de Championnat, idem à l’Assemblée Générale de la Ligue.

.